335.973
B41c

UNIVERSITY OF ILLINOIS
LIBRARY

Class 335.973 Book B41c Volume

Ja 09-20M

NEUVIÈME ANNIVERSAIRE

DE LA

FONDATION D'ICARIE

Belvue, 1857

PRIX : 30 CENT. ; PAR LA POSTE 35 C.

A PARIS

CÉLÉBRATION

A SAINT-LOUIS

DU NEUVIÈME ANNIVERSAIRE

DE LA

FONDATION D'ICARIE.

LES EX-ICARIENS DE NAUVOO.

Avant d'entrer en matière pour faire connaître les nouvelles que nous avons reçues de nos frères de Saint-Louis; nous devons dire deux mots des Communistes restés à Nauvoo. Nous ne dissimulons pas la répugnance que nous éprouvons à parler d'eux; leurs noms éveillent toujours en nous un souvenir douloureux, c'est qu'entre eux et nous, il y a une victime!.... Nous n'avons cependant aucune haine contre ces hommes; le sentiment que nous ressentons est plutôt du dégoût que de l'aversion, et bien certainement nous garderions le silence à leur égard, si nous n'avions pas à signaler les perfides manœuvres à l'aide desquelles, ils espèrent jeter la division et le découragement parmi les Icariens du dehors.

Le dernier courrier des Etats-Unis vient d'apporter en France 50 à 100 lettres renfermant un exemplaire d'une circulaire adressée à tous les anciens abonnés de la *Colonie Icarienne*. Cette circulaire contient le résumé de l'inventaire fait à Nauvoo à la fin de décembre dernier; lequel inventaire constate une diminution de 24,035 dollars (environ 125,000 francs) dans l'actif net de la Société, qui de 64,000 qu'il était au 1er janvier 56, est descendu à 40,000 au 1er janvier 1857.

Ce n'est pas néanmoins pour faire connaître ce résultat aux Icariens de France, que ces Messieurs de Nauvoo leur envoient la pièce en question et pour laquelle ils leur font payer à chacun 1 fr. 60 c. de port; non, c'est pour leur annoncer une nouvelle victoire sur la Minorité retirée à Saint-Louis.

Tous ceux qui sont au courant de notre entreprise de colo-

Ye 23208

nisation et qui ont suivi les détails de la lutte engagée contre le Fondateur d'Icarie par une partie de ses disciples, se souviennent qu'aux mois de mai, de juillet et d'août 1856, la Société icarienne se trouvant partagée en deux parties à peu près égales en nombre, le cit. Cabet, au nom de nos amis, proposa une liquidation amiable de la Société ou un partage de l'actif et du passif, pour sauvegarder les intérêts de tous; mais nos adversaires répondirent à chaque fois: non! *Nous voulons tout ou rien.* La conséquence de l'honnête devise de la Majorité, fut le départ en masse de la Minorité qui se retira à Saint-Louis et entama alors un procès devant la Cour de Carthage pour obtenir la liquidation de la Société, principalement dans l'intérêt des créanciers, tandis qu'elle présentait une pétition à la Législature de l'Illinois pour demander la dissolution de ladite Société, afin de n'être pas dépouillée complétement par ses ex-associés. Rien évidemment de plus juste que la réclamation des 180 membres composant la Minorité, et certainement aucun tribunal d'Europe n'aurait hésité à leur accorder leur demande; mais les choses ne se passent pas tout-à-fait ainsi aux États-Unis et la Législature de l'Illinois vient de refuser de dissoudre la Société de Nauvoo. C'est pour annoncer cette grande victoire que nos adversaires envoient à si grands frais (il est vrai que ce sont les Icariens d'ici qui paient) un bulletin pompeux, comme s'ils avaient gagné une grande bataille.

Voyons un peu comment les choses se sont passées et à quel prix cette victoire a été obtenue :

La pétition de nos amis ayant été présentée à la Chambre, est renvoyée à l'examen d'une Commission, à l'effet d'entendre les parties et d'examiner l'affaire. La Commission devant laquelle notre pétition est renvoyée, fait comparaître les représentants des deux parties, et là, devant elle, un véritable débat s'engage entre le représentant de la Minorité, le cit. Vogel, et l'avocat de la Majorité; ce dernier fait inutilement un discours qui dure deux heures; après l'avoir entendu, la Commission se prononce à *l'unanimité* pour la dissolution de la Société, afin que tous les Membres rentrent dans leurs droits respectifs; elle rédige un rapport dans ce sens qui est

présenté à l'Assemblée, mais seulement l'avant-veille du terme de sa session; celle-ci est pressée d'en finir, elle entend la lecture du rapport et passe à la discussion. L'avocat de la Majorité, honteux et furieux d'avoir échoué devant la Commission, n'est pas resté inactif, il a des amis parmi les députés qu'il circonvient; de son côté, le député de la ville de Nauvoo se donne du mouvement, pour conserver les voix des membres de la Majorité qui lui sont nécessaires pour être réélu; enfin, ces Messieurs font si bien, qu'ils trompent et égarent complétement l'Assemblée, devant laquelle, d'une question de justice, ils font une question politique et la déterminent à rejeter le rapport de sa Commission, en lui représentant les *Communistes démocrates* de Nauvoo, comme des conservateurs et des hommes d'une haute moralité, parce qu'ils votent ordinairement pour le candidat démocrate, partisan de l'Esclavage contre le candidat Républiçain, partisan de la Liberté!

Telle est la moralité de leur victoire, nous le répétons, ces Messieurs n'ont pas d'autre but que de jeter le découragement parmi ceux des Icariens du dehors qui seraient assez faibles pour se laisser influencer par leur jactance, nous n'avons qu'un mot à leur répondre, c'est que la pétition qui vient d'être repoussée sera représentée à la nouvelle session de la Législature, et que serait-elle repoussée de nouveau, qu'elle serait encore représentée jusqu'à ce qu'on nous ait rendu justice; car nous sommes résolus à ne pas nous laisser dépouiller si facilement; d'ailleurs, le procès qui est pendant devant la Cour de Carthage, n'est pas encore jugé, et il pourrait se faire que les chants de triomphe de nos adversaires fussent de courte durée, mais devrions-nous échouer devant la Cour, comme devant la Législature, que nous n'en serions ni découragés, ni inquiets sur le résultat final, nous aimons encore mieux avoir échoué en ayant la justice et le droit de notre côté, que de réussir avec la conscience d'avoir commis une mauvaise action.

Mais la notion du juste et de l'injuste s'obscurcit tellement dans les esprits troublés par la passion, qu'il ne leur reste plus même assez de lucidité pour les distinguer; cette loi morale

est la seule explication de l'aplomb avec lequel le Président de Nauvoo écrit, que la décision de la *représentation de l'Etat* doit suffire pour que les Icariens se prononcent pour les Communistes de Nauvoo et contre ceux de Saint-Louis, à ses yeux, ce n'est pas le crime qu'il faut considérer, mais sa réussite. Vous attaquez votre voisin, votre associé, votre ami, et par la ruse ou par la force vous parvenez à le dépouiller; s'il vous attaque devant la justice du pays, et que celle-ci ne vous condamne pas, il est évident que vous avez eu raison de le dépouiller. Tel est le raisonnement de nos adversaires. Nous savons bien que ce ne sont pas eux qui l'ont inventé, qu'il est très vieux et mis en pratique par bon nombre de gens; mais nous doutons qu'il soit du goût des Icariens, et que cette circulaire provoque beaucoup d'adhésions.

Puisque ces Messieurs prenaient la peine d'écrire en France, ils auraient pu profiter de cette occasion pour donner quelques détails sur leur situation morale et sur le mouvement de leur personnel depuis le 1er janvier; mais comme ils ont négligé ce détail, je vais y suppléer en reproduisant les extraits suivants de deux lettres de Nauvoo :

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE NAUVOO.

Nauvoo, 1er février 1857

» Monsieur R... m'a dit que la Majorité est tellement dans la gêne, qu'elle n'ira pas loin ; que le banquier de Keokuck lui avait écrit de lui dire la vérité sur la position de la Majorité ; il voulait que M. R..... achetât sa dette; celui-ci lui aurait répondu : Vous avez prêté des sommes d'argent pour dépouiller de tout leur avoir plus de cent braves gens, il est juste, s'il y a à perdre, que ce soit vous et non moi qui perde; depuis, le banquier ne prête plus à la Majorité.....

» Le 3 février, les élections se sont faites de la même manière qu'au 3 août : discussion sur les candidats le 2 au soir, et le 3, l'urne était là jusqu'à trois heures et demie de l'après-midi.

» Les candidats étaient : Sauger, François ; Louvier; Schroder; Ferrandon; Katz : Ferrandon ne voulait plus être Gérant à aucun prix; il leur disait : « avec des gens qui ne veulent pas faire ce que l'on commande, il n'y a rien à faire, et si vous me réélisez, je n'accepterai pas. » Schrœder est main-

tenu, Katz est élu en place de Ferrandon, Gérard est Président.

» Pour compléter le récit du 3 février, il faut aussi vous dire qu'après le banquet, qui était à quatre heures, et dans lequel Tessa, seul, a fait un discours sur *la liberté des Peuples et l'affranchissement du prolétaire*, il y avait spectacle et bal jusqu'à minuit.

» Leguay et Cottet ont donné leur lettre de retraite ; Connefray et Cottet vont quitter le 1er mars.....

» Pour avoir leur journal, c'est bien difficile ; ils ne le font que pour eux ; ils n'ont presque pas d'abonnés, et même eux, le rendent quand il est lu. C'est un des leurs, Morel le ferblantier, qui m'a dit cela, et même lui ne le prend pas.

» C'est toujours une consolation pour nous quand nous parlons ensemble de notre chère Icarie, et que nous pouvons nous dire : « Nous avons encore des amis sincères quelque part, qui connaissent autre chose que l'argent, différemment de l'individualisme où l'argent est tout.

H.....

EXTRAIT D'UNE AUTRE LETTRE.

Nauvoo, le 21 février.

Sterck parti est remplacé par Katz.... Katz est le type du paresseux ; il s'élève contre son élection de vives réclamations ; c'est, dit-on, une surprise.

Mourot a dit à ses adeptes qu'il fallait qu'il partît encore une trentaine de Membres de la Communauté pour qu'elle pût marcher ; resteraient alors Mourot et ses créatures ; les Allemands protesteront, dit-on, contre les vues de Mourot, en restant jusqu'au bout. Gérard cesse d'avoir confiance ; il a avoué à un sortant, qu'il ne voyait pas la possibilité de continuer.

» Le pauvre Ferrandon croit cette fois sa dignité d'homme réellement compromise, je doute qu'il reste ici trois mois encore.

» C'est Leguay jeune qui sort, et non l'aîné ; mais c'est un moyen pour celui-ci de sortir dans de meilleures conditions.

» D'autres disent : joignons-nous à la Minorité, écrivons à la Législature ; c'est le moyen d'en finir plus vite et de faire arriver la banqueroute un peu plus tôt.... Ils sont déjà familiarisés avec l'infamie.

Marchand est rentré à la Gérance ; il est surnommé : *l'homme au poil.*

» La distillerie donne des résultats de nulle valeur ; ils paraissent disposés à se donner un distillateur.

» Le peu de monde disponible par suite des partants et partis les empêchera de s'occuper d'agriculture ; ils ne loueront pas de ferme cette année. On est, par conséquent, disposé à vendre une partie du matériel de culture.

» Tous les efforts tourneront vers l'usine du moulin. Tel est à peu près l'état de choses ici ; vous voyez, cela va aussi mal que possible.

» J'oubliais de vous dire que, las du désordre qui règne dans les assemblées, on fit, dernièrement, un projet de loi pour établir l'ordre. Le citoyen Biton s'opposa au projet, en disant : « Je m'oppose au projet, je ne veux pas d'ordre. » Plus de principes, plus d'ordre ; c'est le mot de ralliement.

» Ont déjà quitté ou vont quitter : Montaldo, Félix, Voiturier, Baraté, Sterck, Glass, Connefray, Martin, Cottet, Leguay jeune, Borremans, Didier, Tarpein, etc., etc. Un grand nombre d'autres se disposent à quitter encore.

» Un souffle de l'opinion fera disparaître sous peu jusqu'aux traces de la Communauté ici. »

J. H.....

On le voit, la Minorité pourra bien à un temps donné, n'être pas seule à demander la dissolution de la Société. Les dupes de la Majorité pourront bien faire de leur côté la même demande, quand ils verront qu'ils ont tiré les marrons du feu pour le compte de M. Mourot et de ses amis. Laissons au temps le soin de nous éclairer sur les conséquences de la révolution qui a amené la chute de la Communauté de Nauvoo et la mort de son Fondateur. En attendant, occupons-nous de nos propres affaires et voyons ce que font nos amis :

Nous avons dit qu'ils ont repris la publication de *la Nouvelle Revue Icarienne*. Le numéro 3 contient l'article suivant :

PUBLICITÉ.

» La colonie Icarienne étant fondée dans l'intérêt, non seulement de ses membres, mais encore dans celui des Icariens de tous les pays, comme aussi dans l'intérêt du progrès de la civilisation, de l'Humanité, les Icariens de la Société et du dehors, ainsi que le public extérieur, doivent connaître tous les faits importants qui s'accomplissent dans son sein. La publicité est donc un devoir pour nous. Cela d'abord, et ensuite tous les avantages d'un système de publicité, et les nombreux inconvénients que peut avoir un système contraire, nous im-

posent l'obligation de porter à la connaissance de nos amis et de nos lecteurs les principaux événements dont Icarie est le théâtre.

» L'Histoire, et en particulier l'Histoire Icarienne, viennent appuyer notre opinion. Que disait, en effet, le Fondateur d'Icarie, après huit années d'expérience, et après avoir démasqué l'opposition systématique qui s'était formée dans l'ombre ? Voici comment il s'exprimait dans son compte-rendu de 1855, que nous avons adopté, dans son ensemble et dans ses détails, parce que, selon nous, il traçait la véritable route dans laquelle il fallait désormais faire entrer et marcher la Communauté; il disait :

« La publicité sans déguisement et sans voile ne fera pas de mal, ou fera moins de mal que de bien. Ce sera le contre-poison qui sauvera le malade, ou le frein qui préviendra les écarts et les dangers. Et, comme ce censeur romain qui voulait que sa maison fût de verre, je voudrais que tout ce qui se passe en Icarie fût entendu, vu, connu, afin d'être sûr qu'il ne s'y passerait rien qui pût mériter la censure. »

» Les Membres de la Minorité, convaincus profondément d'une telle vérité, voulant mettre à profit les leçons du passé, ont pris, le 13 octobre 1856, un engagement sacré dans lequel il est dit, au N° 10. « *Chacun s'engage à supporter le principe de publicité en tout.* »

En conséquence, l'Assemblée générale, après avoir prononcé l'exclusion d'un des membres de la Communauté, en a ordonné la publication. Pour nous conformer à cette décision nous avons invité notre correspondant de Paris à la publier en France; de notre côté, nous l'insérerons dans le *Bulletin des Lois*, et aujourd'hui nous la reproduisons dans le Journal, en la faisant précéder d'un récit et de quelques réflexions.

EXCLUSION DU CIT. LEMOINE.

« L'atelier des menuisiers était terminé depuis quelques jours; on avait déjà trouvé du travail pour eux. Mais les outils de leur profession, retenus injustement comme tant d'autres objets par la Majorité de Nauvoo, nous faisaient défaut. Comme tous les outils que nous possédons n'étaient pas encore rentrés dans les ateliers, l'administration avait demandé que leurs possesseurs les lui remissent le plus tôt possible ; réclamation à laquelle ou s'était empressé de répondre favorablement.

« La nécessité de faire exécuter nos principes, nos lois et nos engagements, déterminait encore la Gérance à faire une telle demande. Malgré toutes ces considérations, le cit. Lemoine, en possession d'outils nombreux et utiles, tardait à en opérer la remise en question. La Gérance, instruite de ce retard,

envoya le cit. Mesnier, Gérant de l'industrie, pour les lui réclamer en son nom. Le cit. Lemoine répondit qu'il était disposé à apporter à l'atelier les outils dont il se servirait lui-même; mais que, quant aux autres, il refusait de les donner, refus qu'il accompagna d'explications entièrement inconciliables avec les idées d'un véritable Icarien; le Gérant prit acte de ce refus devant quatre personnes. En se retirant il exprima l'espérance que le cit. Lemoine réfléchirait et reviendrait sur sa première résolution.

« Ceci se passait le 7 janvier, le 9, la Gérance, après avoir laissé deux jours de réflexion au cit. Lemoine, le fit appeler dans son sein, afin de lui adresser la même demande, et lui donna jusqu'au lundi, 12, pour préparer sa réponse. Le président de la Communauté lui déclara que, dans le cas où il persisterait dans ses premières dispositions, on serait dans la nécessité d'agir en conséquence, en proposant contre lui peut-être la mesure la plus rigoureuse, comme juste répression de sa conduite inqualifiable. Le cit. Lemoire répondit que, puisqu'on lui disait d'examiner, il examinerait.

» Le lundi venu, le cit. Lemoine ne vint trouver ni la Gérance, ni aucun Gérant en particulier pour lui faire part de ses intentions. La Gérance envoya auprès de lui le cit. Mesnier pour lui demander s'il voulait, oui ou non, remettre tous ses outils entre les mains de l'administration. Il répondit formellement : non ! En présence d'un pareil refus, et en considération des antécédents du cit. Lemoine, qui avait été sur le point de nous abandonner au moment de notre départ de Nauvoo, et qui, depuis notre séjour à Saint-Louis, avait mis l'Administration dans la nécessité de lui faire une observation très désagréable, la Gérance s'est décidée unanimement à proposer son exclusion à l'Assemblée générale. Immédiatement après cette décision, il en a été donné avis à celui qu'elle concernait spécialement.

» A l'Assemblée qui a été tenue le soir de ce jour, le Président de la Communauté a expliqué tous les détails de cette affaire, en faisant ressortir combien il était fâcheux d'avoir à parler de délits si graves et à proposer des peines sévères dans un moment où toute la Société, inspirée par ses souvenirs, ses engagements et ses espérances, travaillait avec ardeur et en harmonie parfaite à assurer l'avenir de la Communauté. Il a demandé au cit. Lemoine s'il reconnaissait l'exactitude de ce qui venait d'être dit, et s'il continuait à refuser de remettre ses outils à l'administration. Celui-ci ayant persisté dans son refus, la proposition en exclusion a été lue, et la discussion a commencé.

» L'Assemblée, ainsi que la Gérance, se sont montrées très fermes. Quelques personnes ont demandé des explications

qui ont été données, nul n'a été d'avis de conserver parmi nous celui qui refusait de se soumettre à la loi, on a demandé de lui donner deux jours pour réfléchir, demande qui a été retirée lorsqu'on a eu observé que la Gérance lui avait déjà donné six jours. On a proposé ensuite de l'inviter seulement à se retirer, au lieu de l'exclure ; mais cette proposition a été abandonnée sur l'observation, faite et réitérée par plusieurs membres, qu'il fallait être sévère au besoin, et ne pas reculer devant une exclusion, lorsqu'il était si juste et si nécessaire de la prononcer. Reprise une dernière fois, cette proposition n'a été appuyée par personne.

» La discussion close, on a procédé au vote. Auparavant, le cit. Mercadier s'est encore adressé au cit. Lemoine et lui a demandé s'il entendait rester dans les mêmes intentions de s'élever contre les principes, les lois, les engagements, la Gérance et l'Assemblée. Ce dernier a toujours répondu qu'il ne voulait pas déposer ses outils à l'atelier. Alors, le vote a eu lieu par l'appel nominal sur la proposition faite par la Gérance. Les citoyennes consultées ont toutes répondu : oui. Les citoyens ont voté et adopté la proposition à l'unanimité moins une voix, celle du cit. Salarnier, qui a ainsi motivé son vote : je dirais oui, si le cit. Lemoine ne consentait pas à se retirer de lui-même; mais, comme il y consent, je dis non.

» Voici la proposition votée par l'Assemblée générale :

Proposition concernant le citoyen Lemoine.

« Considérant :

» 1° Que, d'après la loi sur l'admission, la retraite et l'exclusion, les outils de tout membre admis définitivement dans la Communauté Icarienne, doivent être déposés dans la caisse commune ou dans les ateliers, et être toujours à la disposition de l'Administration ;

» 2° Que le citoyen Lemoine, en possession d'une certaine quantité d'outils, a refusé formellement de les déposer dans l'atelier, et de les mettre à la disposition du Gérant de l'industrie, lorsque la Communauté en a un besoin incontestable et impérieux ;

» 3° Que ce refus, tout en prouvant bien évidemment que le citoyen Lemoine n'est en aucune manière préoccupé de l'intérêt de la Communauté, est la violation de la susdite loi, de toutes nos lois, de tous nos principes, de tous nos engagements, violation d'une nature tellement grave, qu'elle constitue un délit intolérable ;

» Considérant, d'une autre part :

« Que nous sommes responsables envers tous les Icariens du dehors, que notre devoir est de leur faire connaître tout ce que nous faisons d'important ; et que, d'ailleurs, la publicité est l'âme de la Communauté Icarienne ;

» Considérant, en troisième lieu :

» Qu'au sujet de l'exécution de cette mesure, qui pourrait entraîner quelque trouble, il importe de ne pas oublier que la Gé-

*

rance est chargée, seule, de l'exécution de toutes les décisions de l'Assemblée.

» Par ces motifs, l'Assemblée adopte la proposition suivante :

» Art. 1er. Le citoyen Lemoine est exclu de la Société Icarienne de Saint-Louis.

» Art. 2. La présente décision sera publiée.

» Art. 3. La Gérance est chargée seule de l'exécution de cette décision, comme, au reste, de toutes les autres.

» Proposé par la Gérance et adopté par l'Assemblée générale, à l'unanimité par les citoyennes consultées, et par les citoyens, à l'unanimité moins une voix, à Saint-Louis, ce 12 janvier 1857. »

Le Président de l'Assemblée, Blondeau. *Le Secrétaire,* Maritz.

Le Président de la Communauté, MERCADIER.

Pour Copie conforme, en l'absence du citoyen Vogel,
E. Mesnier aîné.

Nous ne pouvons qu'applaudir à la fermeté de la Gérance et de l'Assemblée générale. Dès que l'on adopte librement un contrat, un engagement, c'est un devoir de le tenir scrupuleusement. Le cit. Lemoine en refusant de se soumettre au réglement de la Société manquait à sa parole, et à ses engagements ; les lois de la communauté ne permettant aucune répression physique, celle-ci ne peut pas nécessairement rester sans défense contre la révolte de l'un de ses membres et en expulsant celui qui ne veut pas se conformer aux lois votées par lui, l'Assemblée générale, non seulement use d'un droit, mais accomplit un devoir envers tous les Icariens.

NOUVELLE INHUMATION DU CIT. CABET.

Nous avons dit que nous avions reçu le procès-verbal de l'exhumation et de la nouvelle inhumation du Fondateur d'Icarie, nous le reproduisons ci-après avec les réflexions dont M. le Président de la Colonie le fait précéder :

« La mort du Président de la Colonie Icarienne souleva parmi nous une grande et difficile question. Nous nous demandâmes de quelle manière nous devions les derniers devoirs à cet homme à la fois si célèbre et si modeste ? C'était là, en effet, la sérieuse difficulté qu'il fallait résoudre sans retard, et au milieu de l'étonnement et de la douleur dans lesquels venait de nous plonger ce déplorable événement.

» Dans l'Assemblée générale, convoquée en partie dans ce but, le jour même du décès, 8 novembre 1856, cette question fut soulevée et agitée. Le cit. Genêt proposa de renfermer le corps du Fondateur dans un cercueil en plomb. Plusieurs

personnes combattirent cette demande comme étant contraire au goût, à la vie modeste, aux principes et aux idées du grand homme que nous venions de perdre. Le cit. Genêt retira sa proposition, en faisant observer néanmoins qu'elle n'était pas inconstitutionnelle ni opposée aux idées et aux usage décrits dans le voyage en Icarie.

» Cette proposition et quelques autres semblables furent ainsi écartées, et le cit. Cabet fut enterré avec la simplicité conforme à toute sa vie, et sans d'autres précautions de notre part pour conserver ses restes, que de les inhumer dans un quartier de terrain acheté par nous. Au reste, tout ceci se trouve plus en détail dans le compte-rendu que nous avons fait de la maladie et de la mort de Cabet.

» A cette nouvelle, nos amis de France, tout en nous approuvant d'avoir agi ainsi, dans cette circonstance, au point de vue des principes du Philosophe vertueux qu'une cruelle apoplexie venait de nous enlever, nous disaient, dans les premiers jours de janvier, par l'intermédiaire de notre correspondant :

« C'est une faute au point de vue de notre Propagande, et cela est si évident pour nous, qui sommes placés dans un autre milieu que le vôtre, que je suis chargé de vous prier de revenir sur votre décision le plus promptement possible. Nos amis désirent que vous fassiez inhumer ses restes dans un cercueil de plomb recouvert d'un autre cercueil en chêne, pour qu'ils se conservent aussi intacts que possible. Cette opinion est émise généralement, et vous comblerez, en même temps, les vœux les plus ardents de sa veuve et de sa fille. En présence de ces considérations, je suis persuadé que vous n'hésiterez pas à faire tout ce qui est encore faisable. »

» Après cette lecture, la Gérance, ouvrant la discussion sur ce sujet, fut de suite unanimement d'avis de répondre aux vœux exprimés par les Icariens du dehors, par un grand nombre de Démocrates, et par la famille Cabet.

» Nous pensâmes qu'il était encore temps, mais comme une opération de cette nature, et faite dans de telles circonstances, devait être difficile, délicate et exigeait, pour être bien exécutée, de nombreuses précautions, nous consacrâmes naturellement plusieurs jours à prendre des informations nombreuses et précises. Elles furent recueillies aussi promptement et aussi secrètement que possible. Le 19 courant l'Assemblée générale se trouvait saisie de la proposition suivante :

Décision de l'Assemblée générale concernant les restes de Cabet.

Vu l'opinion et les désirs ardents exprimés par les Icariens du dehors, par un grand nombre de Démocrates français et par la famille Cabet, de conserver aussi intacts que possible les restes du Fondateur d'Icarie.

Considérant que, si c'est peu en rapport avec le goût et les idées qu'avait cet homme si grand, si simple et si modeste, ce n'est pas, du moins, contraire au système Icarien, qui place la dépouille ou la statue des bienfaiteurs de l'Humanité au Panthéon national.

Considérant qu'il faut mettre dans cette opération toute la promptitude, toutes les formalités, toutes les précautions désirables.

Par ces motifs : l'Assemblée, sur la proposition de la Gérance, décide ce qui suit :

Art. 1er. Les restes de Cabet seront exhumés et inhumés de nouveau, après qu'ils auront été placés dans un cercueil en métal, recouvert d'un autre cercueil en bois de chêne.

Art. 2. La nouvelle tombe sera creusée au milieu du petit quartier de terrain n° 2,130, que possède la colonie dans le cimetière Riddle, à Saint-Louis ; aucune autre fosse ne sera pratiquée dans cet endroit. La première bière sera replacée dans l'ancienne fosse.

Art. 3. Tous les détails de cette opération seront exécutés par le moyen ou en présence d'au moins six citoyens de ladite Colonie, lesquels en dresseront procès-verbal.

Art. 4. Le Président de la Communauté est chargé de faire exécuter, le plus promptement possible, la présente décision.

Cette proposition, faite par la Gérance, a été adoptée par l'Assemblée générale, à l'unanimité par les citoyennes et les jeunes gens consultés, et à l'unanimité par les citoyens, à Saint-Louis, ce 19 janvier 1857.

Le Président de l'Assemblée. Signé : Blondeau.
Le Secrétaire. Signé : Maritz.
Le Président de la Communauté. Signé : MERCADIER.
Certifié conforme.
Pour le Secrétaire de la Gérance absent.
Signé : C. Mesnier aîné.

» Cette proposition, dont l'urgence fut reconnue par tout le monde, ne souleva aucune opposition. Ses articles en furent votés successivement, et adoptés à l'unanimité, l'ensemble fut également adopté, d'abord à l'unanimité par les citoyennes et les jeunes gens consultés et ensuite à l'unanimité par les citoyens.

» Restait l'exécution. Nous avions d'abord pensé faire intervenir des médecins ou des hommes versés dans ces sortes de choses ; mais le peu de conformité dans leur manière de voir et les retards qu'occasionnait chaque jour leur lenteur, nous portèrent à le faire totalement par nous-mêmes, ce qui nous plaisait davantage sous beaucoup de rapports. Le 20 et le 21 furent consacrés aux préparatifs de toute espèce qu'exigeait une opération de cette nature. Le lendemain, jeudi 22 janvier 1857, fut le jour fixé pour l'exécution de ce projet.

» Les noms des Membres de la Société, qui ont été désignés

pour prendre part à la nouvelle inhumation des restes du Fondateur d'Icarie sont :

» Le cit. Mercadier, comme Président de la Communauté ;

» Le cit. Heggi, comme Gérant et comme parlant trois langues ;

» Le cit. Ch. Mesnier, comme Gérant de l'Industrie ;

» Le cit. Roy, comme Gérant et mécanicien :

» Le cit. Blondeau, comme Président de l'Assemblée et menuisier ;

» Le cit. Wocquefen, comme ex-infirmier de la Communauté ;

» Le cit. Chavant, comme ex-garde-malade ;

» Le cit. Gobel, comme charretier ;

» Quant à la manière dont la chose elle-même a été exécutée, nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que de reproduire dans son entier le procès-verbal qui en rapporte tous les détails nécessaires, voici cette pièce :

Procès-verbal de la nouvelle inhumation des restes du Fondateur d'Icarie.

Nous soussignés, membres et citoyens de la Colonie Icarienne, à Saint-Louis, certifions la vérité des faits et la justesse des réflexions qui suivent :

Aujourd'hui, 22 janvier 1857, les citoyens Heggi, Chavant et Gobel, sont partis à six heures du matin, sur l'un de nos wagons, dans lequel se trouvaient deux cercueils, et se sont rendus au cimetière Riddle, où ils sont arrivés un peu après sept heures. Là, avec le secours du gardien du cimetière et du fossoyeur, ils ont déposé ces deux cercueils près de la fosse dans laquelle a été enseveli le Président d'Icarie. Cela fait, les citoyens Heggi et Gobel sont repartis ; le citoyen Chavant est resté, soit pour surveiller, soit pour aider dans l'opération, qui a commencé de suite.

La première chose à faire était de sortir de la fosse la bière renfermant la dépouille mortelle que nous nous proposions d'exhumer. L'emplacement de la fosse était très reconnaissable ; la terre se trouvait un peu affaissée. La gelée, qui avait pénétré dans le sol à une profondeur de 65 centimètres, et le couvercle de la bière défoncé par le poids de la terre qu'on avait jetée sur lui, ont rendu ce travail plus long et plus difficile. La seconde de ces deux circonstances exigeait des précautions particulières pour ne pas endommager le corps, précautions que le fossoyeur a prises avec tout le soin et tout le succès désirables. Les planches du cercueil, fait de bois de noyer, étaient disjointes dans plusieurs de leurs parties ; cela a demandé également beaucoup de précautions pour retirer ce cercueil de la tombe, profonde d'environ 1 mètre 50 centimètres ; on a réussi à le bien faire. De suite on a enlevé le couvercle et relevé le drap qui couvrait le corps, pour exposer celui-ci à l'air, par un froid de 15 degrés au-dessous de zéro. Pendant que le citoyen Chavant accomplissait ces choses, on s'est mis activement à creuser la

nouvelle fosse pratiquée au milieu de notre carré de terrain qui porte le n° 2,130. A ce moment il était onze heures.

Les citoyens Mercadier, Heggi, Mesnier, Roy, Blondeau, Wocquefen et Gobel sont arrivés sur les lieux à deux heures moins un quart, apportant avec eux tout ce qui pouvait leur être nécessaire. Leur premier soin a été de reconnaître le corps du Fondateur d'Icarie, et c'est dans ce but qu'ils se sont tous portés autour du cercueil qui avait été découvert. Le corps était entier et intact ; la chaussure, le pantalon, la tunique, la chemise, le mouchoir, la cravate étaient dans un état complet de conservation ; il en était de même du drap qui enveloppait le mort par-dessus les habits. Cependant, la terre les avait un peu tachés sur quelques points ; l'oreille droite avait laissé couler du sang d'un beau rouge ; c'était sans doute le même sang qui, en se répandant abondamment dans le cerveau, avait déterminé l'apoplexie, et qui, ensuite, s'est ouvert une issue par l'orifice de l'oreille. Le front et la figure étaient légèrement noircis en quelques endroits ; la barbe et les cheveux étaient comme le jour de sa mort.... Comme le jour de sa mort, sa physionomie exprimait aussi la douceur et une mansuétude céleste ; ses lèvres semblaient prononcer encore des paroles de pardon.

Après s'être transmis mutuellement les observations et les impressions nées d'un pareil spectacle, après avoir constaté que la dépouille mortelle qu'ils avaient sous les yeux, était bien celle de E. Cabet, les 8 membres de la Colonie se sont occupés d'enlever cette dépouille, de la bière en noyer, pour la mettre dans la bière en métal. Le linceul et le corps bien conservés et gelés leur ont permis de lever facilement cette difficulté, la seule qui nous avait donné des craintes sérieuses. Cette partie de l'opération s'est exécutée sous la direction du citoyen Chavant.

L'intérieur du nouveau cercueil est peint avec une couleur blanchâtre. La tête du mort repose sur un petit coussin de plumes recouvert d'un linge blanc. Une couronne de mousse naturelle et de fleurs artificielles d'aubépine blanche pare son front, auquel la mort n'a pas osé ravir la beauté ni la noblesse. Le citoyen Chavant a coupé avec des ciseaux les bords du linceul, afin de laisser la tête, la figure et la partie supérieure du corps entièrement découvertes. Ensuite, il a placé dans le cercueil, et sous le drap, une bouteille de verre blanc en forme de flacon, qui mérite une mention et une explication spéciales.

Les actes, les écrits et la vie de Cabet sont trop utiles et trop connus pour qu'il soit permis d'avoir quelque inquiétude sur le sort que l'avenir leur prépare. Cependant, autant dans l'intérêt de la Démocratie que dans celui de nos amis et dans le nôtre, nous avons cru devoir prendre quelques précautions, non pas pour ses principaux ouvrages auxquels l'immortalité est assurée, à cause de leur mérite et de leur nécessité incontestable, mais principalement pour la partie de son existence qu'il a consacrée à la réalisation d'Icarie, partie la plus utile au Peuple et la moins connue de lui. En conséquence, nous avons cru devoir placer dans son cercueil les écrits et imprimés venant de lui ou le concernant, et faisant connaître la Colonie Icarienne, les disciples de Cabet, l'ingratitude et les excès d'une partie d'entre eux, le dévoûment de la grande masse, sa mort, notre respect et notre vénération pour sa mémoire, et enfin notre résolution inébranlable de continuer avec son esprit, l'œuvre que

nous avons commencée sous sa direction. Voici le titre de ces brochures et écrits, dont le choix a été fait par le cit. Mercadier :

Biographie en français, en Anglais et en Allemand ; — *La Femme;* — *Colonie ou République d'Icarie;* — *Je suis citoyen Américain;* — *Compte-Rendu de* 1855 ; — *Le Fondateur d'Icarie aux Icariens;* — *Adresses au cit. Cabet par les Icariens de Nauvoo et de l'Iowa;* — *Guerre à mort,* et *Mémorable Séance du* 12 *mai;* — *Anciens Réformateurs martyrs ;* — *Lettre sur la Colonie Icarienne par un Icarien;* — *Mort du Fondateur d'Icarie ;* — *Note sur les Manifestations des Icariens du dehors, pendant l'année* 1856 ; — N° 1 du *Bulletin des Lois,* imprimé à Saint-Louis, et comprenant l'engagement Icarien du 2 février 1848, et le nouvel engagement Icarien du 13 octobre 1856; — *Décision de l'Assemblée générale du* 19 *janvier* 1857, concernant les restes de Cabet.

Chacune de ces pièces, ainsi que la liste qui les classe d'après l'ordre ci-dessus, porte une ou plusieurs empreintes du sceau de la Colonie Icarienne de Saint-Louis. En outre, nous avons mis dans la bouteille un procès-verbal relatant une partie de l'opération, rédigé par le cit. Mercadier, signé sur les lieux par les huit membres, portant trois empreintes du sceau, et dont un double collationné doit être déposé aux archives de la Communauté. Cela fait, la bouteille est passée entre les mains du cit. Mesnier, qui l'a fermée avec un bouchon en bois, recouvert d'une couche épaisse de cire rouge à cacheter. Sur cette cire, on a appliqué deux fois le cachet dont se servait le cit. Cabet, et qui porte les initiales D. C. et M.

Après que la bouteille a été placée dans la bière de la manière décrite ci-dessus, et que les restes du Fondateur d'Icarie ont eu subi le dernier arrangement, nous avons dû couvrir et fermer le cercueil. Cette partie de l'opération qui s'est exécutée sous la direction du cit. Roy, a présenté une difficulté, en ce que le froid qui, tout à l'heure, gelait l'encre à notre plume, gelait aussi, à mesure qu'on le posait, le mastic employé au joint, entre la partie inférieure et la partie supérieure de la bière. Pour vaincre cette difficulté, nous avons, après la pose du couvercle, promené un réchaud tout autour du joint, afin de chauffer et de dégeler le mastic, ce qui a réussi complétement, à notre grande satisfaction. 16 vis, 8 de chaque côté, lient ensemble le dessus et le corps du cercueil.

Le cercueil, en fer fondu, est couvert à l'extérieur d'une peinture et d'un vernis imitant le bois de noyer, et à peu près la forme des caisses égyptiennes, dans lesquelles on trouve les momies. Il pèse environ 75 kilogrammes. On le porte au moyen de 8 poignées, 4 d'un côté et 4 de l'autre ; sa longueur est de 2 mètres 2 centimètres; sa hauteur est de 40 centimètres 1/2 du côté de la tête, de 28 centimètres 1/2 du côté des pieds, et de 46 centimètres dans la partie correspondant à la poitrine; sa largeur est de 24 centimètres à la tête et aux pieds, et de 61 centimètres à l'endroit qui correspond aux coudes. Le couvercle possède sur son extrémité antérieure, une glace épaisse qui permet de voir la partie supérieure du mort dans le cercueil ; cette glace a une légère fente qui ne nuit aucunement à sa bonté ; elle se recouvre d'une plaque de la même matière que le cercueil, et qui se fixe au moyen d'une espèce de mentonnet et d'une vis, avec un joint de mastic, toutes choses que le cit. Roy a heureusement terminées vers trois heures et demie.

Quant au cercueil en bois, fait par nos menuisiers, et destiné à

renfermer la bière en fer fondu, il a une longueur de 2 mètres 10 centimètres, sur une hauteur de 50 centimètres; sa largeur est de 75 centimètres du côté de la tête, et de 49 centimètres du côté des pieds; les 6 faces sont chacune d'une seule planche en chêne blanc d'un pouce d'épaisseur; les planches sont jointes au moyen de clous nombreux; le bois est vert; ce cercueil pèse environ 145 kilogrammes.

Le temps, qui s'était un peu adouci vers 3 heures, est redevenu très rigoureux. Des étrangers, auprès desquels le cit. Heggi nous servait d'interprète, sont venus examiner certains détails de l'opération; quelques-uns ont semblé prendre intérêt à ce que nous faisions. Nous devons dire aussi que le gardien du lieu et le fossoyeur, ainsi qu'on peut le comprendre d'après les parties de cette pièce qui les concernent, se sont montrés, tout le temps, remplis de bonne volonté et de complaisance à notre égard.

Il était environ 3 heures, lorsque l'ancienne bière et les débris du linceul ont été mis dans la fosse primitive qui a été aussitôt comblée. La nouvelle tombe, à cause de sa grandeur en rapport avec les dimensions de la bière en bois, et, à cause de la congélation de la terre, n'a pu être terminée, malgré l'aide que nous avons prêtée au fossoyeur, qu'à 5 heures moins un quart. Sa profondeur est d'environ 1 mètre 50 centimètres. Pendant ce temps, un petit feu de bivouac, allumé dans un des espaces libres qui sont nombreux dans les grands cimetières d'Amérique, nous a préservés en partie du froid qui devenait de plus en plus intense. Aussitôt la fosse finie, a commencé la nouvelle inhumation qui s'est exécutée sous la direction du cit. Mesnier, et de la manière suivante :

On a mis une couche de braise morte au fond de la fosse; on a descendu la bière en bois sans le couvercle; on a déposé la bière en métal dans l'autre; on a descendu le couvercle en bois qui a été ajusté et cloué sous la direction du cit. Bloudeau; on a rempli les intervalles entre les parois de la tombe et les parois extérieures de la bière en bois avec de la cendre, dont on a déposé une couche sur le cercueil. Le fossoyeur a commencé à jeter la terre dans la fosse, ce qu'il a fait avec beaucoup de précautions, jusqu'à ce que la cendre ait été recouverte entièrement. Il était 5 heures un quart

Notre tâche était remplie. Nous nous sommes retirés, heureux d'avoir pu répondre entièrement aux vœux ardents de la famille du défunt, à ceux non moins ardents de nos Frères de tous les pays, persuadés qu'en agissant ainsi, nous nous étions rendus utiles à la cause du Peuple, et convaincus que si l'opinion publique et la postérité connaissent la mission que nous venons d'accomplir, elles la scelleront de leur approbation.

En foi de quoi nous avons signé ci-après le présent procès-verbal.

Ont signé : Gobel, Mesnier aîné, J.-B. Roy, Wocquefen, Chavant Mercadier, Th. Heggi, Blondeau.

Le Président de la Communauté,
MERCADIER.

Certifié conforme :
Pour le Secrétaire de la Gérance absent,
C. MESNIER aîné.

CÉLÉBRATION

A SAINT-LOUIS

DU 9e ANNIVERSAIRE DU 3 FÉVRIER 1848.

« Le 3 février 1848 est pour la Nation Icarienne le jour le plus mémorable ; c'est la fête nationale des communistes. Aussi l'avons-nous célébrée chaque année avec toute la solennité possible. Nos déceptions et nos revers ne nous ont point fait déroger à cette coutume ; au contraire, puisque les cruelles épreuves auxquelles nous avons été soumis ont redoublé notre ardeur, c'est avec une nouvelle ardeur que nous avons fêté ce grand jour.

» Une grande affiche, en caractères de diverses couleurs et de grandeurs diverses, était placardée dès le 2 février ; et annonçait le programme du lendemain :

» On a consacré une partie de la nuit et de la matinée à disposer les décorations de la salle, qui ont été préparées et posées sous la direction du cit. Roy, commissaire de la fête. Au déjeuner ce travail est terminé. Une guirlande, dont les plis sont retenus par des rosaces, serpente le long des quatre murs de l'appartement. De petits vases ornent chacune des cheminées. Aux deux côtés de la pendule un vase élancé porte un petit arbre artificiel avec son tronc, ses branches, ses feuilles et ses fleurs. Le portrait du Fondateur d'Icarie se détache du fond rouge-foncé devant lequel on l'a suspendu ; une torsade en papier colorié lui sert de premier encadrement, le second se compose d'une guirlande de laurier vert surmontée d'une couronne d'aubépine blanche. Au-dessus du portrait est disposé un cadre, surmonté d'un arceau du même papier que la torsade, et portant une inscription transparente conçue en ces termes : A L'ENGAGEMENT ICARIEN DE FÉVRIER 1848.

» Un temps doux et magnifique avait réuni bien avant l'heure les membres de la Colonie autour de la salle du banquet. Les cit. Lefèbvre, Guillemet et Marotte, répondant à notre invitation, sont venus, comme au 1er janvier, représenter nos nombreux amis de Saint-Louis. Les portes de la salle ont été ouvertes aux convives à quatre heures précises. Les membres de la Gérance, les enfants des deux écoles, les nourrices avec leurs nourrissons, avaient des places réservées ; les cit. Lefèbvre, Guillemet et Marotte étaient à la table de la Gérance.

» On avait donné aux tables une disposition plus heureuse qu'au 1er janvier. Le service était plus complet. Le menu se composait d'un rôti, d'un macaroni au fromage, et d'un gâ-

teau aux pommes pour chaque section ; le café servait de boisson. Nous avons mis des nappes sur toutes les tables ; nous avons été fort contents de cette innovation, qu'on n'avait jamais pu obtenir à Nauvoo, et dont nous nous proposons de faire usage dorénavant.

» La musique était placée dans une partie du grand corridor qui se trouve aux portes de la salle du banquet ; elle était séparée de l'autre partie par une cloison improvisée. Le cadre qui composait la partie supérieure de la cloison, portait cette inscription transparente : 3 FÉVRIER 1848 ! HONNEUR A CABET FONDATEUR D'ICARIE ! Une autre inscription, mise au-dessous de la première, était ainsi conçue ; A LA MUSIQUE MODÈLE DE L'HARMONIE SOCIALE !

» Le banquet a été ouvert à quatre heures passées. Aussitôt la musique a fait entendre l'air patriotique du *Chant du départ*. Ensuite, le cit. Ch. Mesnier a lu l'engagement icarien de 1848, lecture que le Président de la Communauté a fait précéder d'un récit explicatif et a fait suivre de ces paroles :

» Il y a neuf ans que cet engagement solennel et sacré, que le départ de la première Avant-Garde Icarienne, que le premier pas vers la réalisation d'Icarie ; il y a neuf ans que ces grandes choses s'accomplissaient. Tous ceux qui en ont eu quelques regrets sont rentrés dans l'individualisme, ont embrassé d'autres opinions, d'autres habitudes. Pour nous, la célébration de la fête qui a lieu, en ce jour et en ce moment, témoigne de notre persévérance et prouve que nous sommes de vrais dépositaires de la doctrine icarienne. On doit le signaler avec une réelle satisfaction : se dévouer à la cause de l'Humanité est, dans toutes les circonstances, une noble chose ; mais ce dévoûment est encore plus méritoire, quand il se continue au milieu des obstacles qui viennent nous assaillir sans cesse, après d'amères déceptions et des désastres, et après que nous avons perdu le grand homme qui avait fondé et organisé notre entreprise. »

» Alors plusieurs citoyennes et citoyens ont fait entendre des discours. Nous regrettons que leur nombre et leur étendue, ainsi que l'abondance des matières, ne nous permettent pas de les reproduire tous entièrement, nous devons ainsi nous borner à les faire connaître par leur titre, en désignant le nom de leurs auteurs, et en suivant l'ordre dans lequel ils ont été prononcés.

H. Chicard, au nom des petites filles : Aux Icariens et Icariennes fidèles au drapeau d'Icarie !

A. Mauvais, au nom des enfants de l'école : A la réussite de la Communauté !

Les jeunes gens, Raynaud, P. Grubert, Gillet, Wiské : A l'Immortalité d'Icarie !

Le cit. Chavant : Au neuvième Anniversaire de la Fondation d'Icarie !

Le cit. Rousselet: A la Vertu, à la Gratitude, aux Convenances, à la Fraternité.

Le citoyen Clèdes: A l'Icarie et à la mémoire de son Fondateur!

Le citoyen Droussent: Aux Icariens de France!

Le citoyen Wocquefen, au nom des membres de la première Avant-Garde (les citoyens Wocquefen, Bira et Cochard): A l'observation des lois Icariennes!

Le citoyen Boulanger: A la persévérance!

La citoyenne Delhuile: A la persévérance et à l'harmonie!

Le citoyen Genet: A nos frères et sœurs de tous les pays, au Martyr de l'idée, à l'avenir!

Le citoyen Ch. Mesnier: A la famille Cabet!

Le citoyen Blondeau: Le 3 février fera époque dans l'histoire des Peuples!

Le citoyen Lefèbvre, au nom de ses amis de Saint-Louis: A la pensée! (Poésie).

Le citoyen Colin: A la fermeté!

Le Président de la Communauté, au nom de la Gérance: A l'exécution des lois et des principes!

» Dans les intervalles, la musique a joué les morceaux suivants: *Le deuxième Lanciers, les Rouges, une marche*, polka, *le Rève* (harmonie), *les Brodeuses de la Reine, une Marche, un Andante;* elle a terminé par le *Drapeau de Mazagran.*

» Les musiciens, ayant fait autant d'efforts que pour le 1er janvier, et étant cette fois plus sûrs d'eux-mêmes, ont joué avec un succès encore plus complet. Notre contentement s'est traduit par de vifs applaudissements qui ont accueilli chaque morceau.

» Les toasts ont provoqué de semblables témoignages de sympathie et de satisfaction. Ces applaudissements n'étaient pas, comme il arrive souvent, le résultat d'une habitude banale; ils reconnaissaient, ils approuvaient les idées et les sentiments contenus dans les discours, tels que: la fidélité au drapeau Icarien; les vœux à la réussite, à l'avenir, à l'immortalité d'Icarie; les témoignages d'estime, d'affection, de dévoûment à la famille Cabet et à nos frères et sœurs de tous les pays; la mémoire du Fondateur, qui est mort martyr de son idée; la célébrité du 3 février; la nécessité d'observer les lois et les principes, la vertu, la pensée, la persévérance, l'harmonie, la fermeté, la gratitude, les convenances et surtout la Fraternité. Ajoutons que les orateurs ont tous exprimé l'intention et la nécessité de continuer, malgré tout, la réalisation de la théorie Icarienne.

» L'ensemble produisait un bel effet; la scène a été embellie encore, lorsque, à la tombée de la nuit, vingt lampes et bougies ont brillé tout à coup, et que le transparent a été illuminé. Mais si l'œil était satisfait, le cœur l'était bien da-

vantage; et plus d'une personne n'a pu résister à l'attendrissement qu'a fait naître ce spectacle grave et touchant.

» Le banquet s'est terminé vers six heures et demie; on est rentré dans la salle pour la soirée un peu avant huit heures. Tout le monde a été agréablement surpris de voir qu'en si peu de temps le commissaire de la fête avait fait disposer un théâtre, avec deux lustres, sa toile roulante, sa scène, ses décors, trois entrées, des coulisses, etc. Les enfants des deux écoles étaient placés près de la scène; à côté d'eux se trouvaient nos amis de Saint-Louis avec le Président de la Communauté; venaient ensuite les nourrices, les citoyennes et les Membres de la Colonie.

» La soirée comprenait deux parties. La première a été consacrée au récit des fables suivantes: *La Vipère et l'Abeille*, par J. Clèdes; *le Loir et le Hérisson*, par A. Gluntz; *l'Agneau nourri par une Chèvre*, par J. Grubert. Avant et après ces fables, la musique a fait entendre: *la Marseillaise*, *un Andante*, *une Harmonie*, de Gustave, *une Valse pastorale*, *une Harmonie du Barbier de Séville*, *une Mélodie Allemande*. On remarquera que les musiciens ont joué dans ce jour quinze morceaux différents, et que, sauf la *Marseillaise* et le *Chant du Départ*, qui ont été joués le 1er janvier, tous ces airs sont nouveaux.

» La deuxième partie a été remplie par la représentation d'une comédie en un acte, intitulée: *la Reine des Rameaux*. Sa morale consistant en ce que l'on est récompensé tôt ou tard du bien que l'on fait aux malheureux, et ses détails, dont plusieurs ont été modifiés, rendaient cette pièce propre à un théâtre Icarien. Les anciennes actrices, les citoyennes Blaise, C. Mesnier, Baron et Mercadier, ont maintenu leur réputation; les débutantes, M. Riondel, C. Pogu, E. Hélie, ont obtenu le succès que promettent l'étude, la patience et la bonne volonté; E. Wiské débutait aussi, et les rires qu'il a provoqués à plusieurs reprises, lui ont prouvé qu'il avait bien rendu son rôle comique. Les circonstances, qu'on désirait ardemment une pièce de théâtre, que celle-ci était jolie, et qu'elle a été bien jouée, lui ont valu, à juste raison, un tonnerre d'applaudissements.

» Neuf heures et demie sonnaient quand on s'est retiré.

» Le récit du neuvième anniversaire du 3 février nous paraît aride et froid auprès de ce qu'il devrait être. Nous ne nous défendrons pas contre un semblable reproche; nous nous contenterons de dire qu'il nous est impossible de rendre les émotions agréables et touchantes dont cette fête a enivré nos âmes. Nos lecteurs nous tiendront compte de cet aveu; nos amis trouveront, en outre, dans leurs idées et leurs sentiments icariens tout ce que notre compte-rendu laisse à désirer sous ce rapport.

MANIFESTATIONS EN FAVEUR DE LA MINORITÉ ICARIENNE.

Nos frères de Saint-Louis ont déjà reçu un grand nombre d'adhésions collectives ou particulières. Entre toutes, nous reproduirons ci-après, celle que le cit. Nadaud leur a envoyée au nom de nos amis de Londres, parce qu'elle exprime en grande partie les idées et les sentiments de toutes les autres, et nous la faisons suivre de la réponse que leur ont faite les Icariens de Saint-Louis, qui peut s'adresser également à tous les Icariens.

LES COMMUNISTES.

FRANÇAIS, POLONAIS, ALLEMANDS

A LEURS AMIS DE SAINT-LOUIS

RESTÉS FIDÈLES AU VÉNÉRABLE CIT. CABET.

Citoyens,

« La mort a frappé, il y a peu de temps, un des nôtres. Disséminés çà et là sur les routes de l'exil, nous n'avons pas pu nous réunir, comme nous l'aurions désiré, avec l'ensemble de nos concitoyens, pour nous mettre avec vous en communication d'idées et de sentiments au sujet de ce fatal événement.

» Celui qui, pendant 50 ans, combattit pour le triomphe d'une idée, qui affronta tant de périls et tant d'orages, qui fut à la fois notre maître et notre modèle, Cabet, repose maintenant dans un coin de terre, à 3,000 lieues de la Patrie, loin de la France qu'il avait tant aimée.

» Mais ce vaillant soldat de la Démocratie, cet ami dévoué des pauvres n'est pas là tout entier; son idée vit au delà de la tombe, et bientôt elle remplira le monde.

» C'est cette même idée qui nous réunit, nous Polonais, Français, Allemands, et qui nous fait prendre à tous l'engagement de marcher dans les voies qui nous furent tracées par ce noble vétéran de la cause populaire.

» En effet, des hommes de la trempe de Cabet n'exigent pas de stériles tributs de nos regrets, ils nous demandent plutôt de continuer leur œuvre; et c'est à nous, fidèles exécuteurs de la pensée de ce philosophe humanitaire, d'en poursuivre le triomphe avec cette même énergie qu'il a déployée dans sa longue et laborieuse carrière.

» L'histoire de sa vie est présente à notre mémoire et gravée dans nos cœurs. Elle a été agitée de trop d'éléments divers pour qu'il nous soit possible de la décrire dans cette adresse; un jour nous parlerons plus en détail de ce grand homme. Les

dernières années de sa vie sont une page d'histoire à part. Les souffrances que lui a causées sa Colonie Icarienne, ajouteront encore à l'éclat d'une si belle vie.

» Après une carrière si noblement parcourue, on peût mourir sans regrets, ou plutôt on ne meurt que pour vivre ; et la postérité, qui entoure toujours d'une auréole de gloire immortelle les noms des bienfaiteurs du Genre Humain, conservera aussi le nom et la mémoire du vertueux et incorruptible Cabet.

» Il nous laisse sa veuve et sa fille, deux veuves, toutes les deux aussi grandes de caractère qu'il le fut lui-même ; car elles aiment le Peuple comme il l'aimait lui-même. Il nous les laisse pauvres, aussi pauvres que les plus pauvres familles de nos faubourgs !

» Et nous, frères, à la vue de ces exemples, ranimons notre courage, et ne craignons pas de répéter ces mots : notre cause est sainte.....

» C'est sur la tombe d'hommes tels que Cabet, qu'il faut se recueillir !....

» ..... Courage ! vous, avant-garde restée fidèle au drapeau du Communisme. Il ne nous appartient pas de vous donner des conseils, de vous parler de vos devoirs ; vous avez prouvé que vous êtes l'honneur et le dévoûment mêmes. Allez, continuez ; votre œuvre est grande, mais elle n'est pas au-dessus de votre courage. Nous espérons en vous ; tous les sincères Communistes vous suivent et vous aident du fond de leur cœur.

» Recevez nos vœux les plus sincères. »

(*Suivent* 60 *signatures.*)

RÉPONSE DES ICARIENS DE SAINT-LOUIS A LEURS AMIS DE LONDRES.

Frères,

« Dans votre Adresse, que nous avons reçue le 13 Février, vous nous dites que vous, Communistes Polonais, Français et Allemands, vous êtes réunis par une idée, l'idée de Cabet, cette partie de son existence qui, dans votre opinion, est immortelle et remplira bientôt le Monde ; vous dites que vous avez pris l'engagement de marcher dans la voie tracée par lui. Nous sommes donc véritablement frères ; car nous aussi, nous n'avons point d'autres liens, point d'autres engagements ; il n'y a entre vous et nous que la distance.

» Votre Adresse ne nous laisse aucun doute sur le fond de vos sentiments ; vous avez vu échouer les luttes réitérées du Peuple, tâchant de secouer le joug de ses maux par la force brutale, et vous avez enfin compris la vérité, d'une immense portée, que la régénération de la Société sera moins le prix des

Révolutions politiques que de la Révolution dans les esprits, du progrès intellectuel et surtout moral.

» Vous êtes convaincus que le travail est la source de tout bonheur ; et vous partagez notre confiance dans l'excellence et dans la praticabilité du Communisme Icarien, dans notre amour, notre vénération et notre respect pour son auteur, dans notre sympathie et notre reconnaissance pour sa pauvre femme et sa pauvre fille, toutes les deux aussi dignes d'intérêt que malheureuses !

» Avec ces sentiments et ces convictions, nous serons toujours d'accord. Si un jour vous croyez vous apercevoir de loin que, dans notre marche, dans nos décisions, nos règlements et nos lois, nous nous écartons de cette ligne, suspendez, dans l'intérêt de la cause commune, votre jugement jusqu'à ce que nous ayons parlé ; éclairez-nous par vos conseils et vos opinions ; l'hostilité, la guerre, la discorde sont les arguments du sauvage, les hommes de progrès raisonnent et s'entendent.

» Nous savons que vous, exilés de tous les pays, êtes presque tous martyrs de la liberté et que par conséquent la liberté est votre idole. Nous aussi, nous chérissons la liberté comme le plus grand des biens. Mais la liberté, comme tout autre bienfait de la nature, devient, mal appliquée, une calamité. La liberté de satisfaire à tout désir, à tout caprice individuel ne peut avoir aucun résultat heureux pour la cause du progrès et de l'intérêt général. Nous, Icariens, nous trouvons au contraire notre bonheur à nous imposer toutes les restrictions qui sont la condition de l'union et de la force. La nature ne produit point d'elle-même tout ce qui est nécessaire, utile et agréable à la vie humaine, elle n'en fournit que les éléments, l'intelligence et le travail de l'homme sont appelés à en tirer le plus grand parti. La Communauté doit donc développer principalement et avant tout la production. Comment la perfection et l'abondance de la production pourraient-elles être obtenues autrement qu'avec des travailleurs zélés, habiles et expérimentés ? Comment la Communauté pourrait-elle avoir de tels travailleurs autrement qu'en remplissant bien toutes les conditions nécessaires pour leur rendre la vie agréable ?

» Si, pour le moment, notre position exceptionnelle ne nous permet pas de réaliser toutes les jouissances matérielles, et si aujourd'hui encore le dévoûment doit y suppléer, il est du moins en notre pouvoir de rendre la vie sociale et morale aussi agréable que possible, en assurant à chacun toute l'estime, tous les égards et tout le respect que demandent la dignité humaine et l'égalité. Mais celui qui prétend à tous ces avantages, doit lui-même en être digne ; par conséquent nos mœurs, nos usages et nos habitudes doivent être le type de la pureté et de la perfection.

» Vous nous dites que notre œuvre est grande ; oui, elle est

grande sous ce rapport, et par la considération que nous sommes entourés d'un monde qui prétend à la liberté individuelle la plus illimitée, et qu'il est rempli de vices et de défauts. Vous nous criez : courage ! eh bien ! nous en avons du courage et nous sentons notre énergie se ranimer, quand des hommes comme vous, nous donnent leur approbation, et nous promettent leur appui. Frères, votre Adresse nous fait plaisir, parce que nous croyons que vous êtes sérieux en exprimant vos sympathies pour notre cause, que vous ferez votre devoir en répandant notre doctrine par la parole et par l'exemple, comme nous ferons le nôtre, et qu'ainsi la vraie Démocratie a en vous de véritables amis, de véritables défenseurs.

» Déjà les Icariens de France ont, dans de nombreuses adresses, protesté de leur dévoûment et de leur enthousiasme pour notre grande cause, et l'opinion publique commence même en Amérique à nous juger avec plus de bienveillance. Ce n'est pas douteux, notre tâche est difficile ; mais nous avons foi dans l'Avenir ! »

Au nom de la Communauté Icarienne de Saint-Louis,

Le Président, MERCADIER.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Les nouvelles que nous a apportées le dernier courrier nous font connaître que nos amis déploient une grande activité pour se réorganiser sous tous les rapports. Une Commission de cinq Membres, trois citoyens et deux citoyennes, a été choisie pour élaborer un projet de loi sur les admissions. Cette loi, la plus importante de toutes, puisqu'elle détermine la position de chaque Membre à l'égard de la Société, demande une grande attention et un examen approfondi de toutes les questions qu'elle doit résoudre, et elles sont nombreuses. Nos amis ne doivent donc pas s'impatienter si nous ne leur faisons pas connaître cette nouvelle loi avant les mois de juin ou juillet. Nous les engageons même à nous faire parvenir, avant la fin avril, toutes les observations, toutes les idées qu'ils croiront utiles sur ce sujet.

Cette loi doit avoir pour base les principes contenus dans le nouvel engagement Icarien du 13 octobre, proposé par le citoyen Cabet, et signé par tous les Membres de la Minorité, et qui a été publié dans la brochure : *Départ de Nauvoo*, etc. Elle apportera, par conséquent, de nombreux et de très importants changements à l'ancien état des choses, et que l'expérience avait fait juger nécessaires par le Fondateur d'Icarie.

Paris, le 4 avril 1857.

BELUZE.

Imp. FÉLIX MALTESTE ET Cie, rue des Deux-Portes-St-Sauveur, 22.

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 060035117